

« Atteinte cérébrale précoce ou survenue pendant le développement entraînant de graves perturbations multiples et évolutives »  
(définition française officielle du polyhandicap, décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques)



## Manifestations

### COGNITIVE



#### Déficience intellectuelle profonde à sévère

- 👉 Troubles sensoriels : visuels, auditifs, toucher
- 👉 Pas ou peu de langage oral
- 👉 Difficultés d'orientation et de raisonnement

### MOTRICE



#### Troubles moteurs

- 👉 Perturbation de la marche, postures et mouvements
- 👉 Fragilité physique (respiratoire, nutritionnelle, épilepsie, etc.)

### PSYCHO-SOCIALE



#### Troubles psychiques sévères

- 👉 Comportements perturbateurs (repli ou violences)
- 👉 Troubles du spectre autistique
- 👉 Réaction excessive aux stimuli

